

Concours du meilleur oxymore juridique

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/06/2020 à 08:10

Bonjour

Après le "soupçon avéré" de Christophe Castaner, je vous propose un petit jeu où vous devrez trouver le meilleur oxymore juridique.

Si ça marche bien j'ouvrirais une catégorie pléonasme.

J'ouvre les hostilités avec un exemple qui va faire mourir (de rire) les pénalistes :
un assassinat involontaire

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 13/06/2020 à 10:27

Excellente idée, ça va faire fonctionner un peu nos méninges.

Je proposerais bien **l'indépendance subordonnée**, il me semble que c'est de cette façon que l'on a considéré les magistrats du parquet.

[quote]

« Les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice »

[/quote]

Cela avait été soulevé à l'occasion d'une QPC présentée le 28 novembre 2017.

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/06/2020 à 12:55

Pas mal !

Par **LouisDD**, le **13/06/2020** à **15:56**

Salut

Drôle de jeu j'adore !

Ça donne envie de réfléchir !!!

L'écrit implicite... ce qui finalement est l'interprétation d'un contrat par un juge... (Dont les clauses d'interprétation, de supériorité des pactes d'actionnaires, clauses des quatre coins et consorts ne sont que l'illustration d'une lutte contre cet oxymore bien établi...)

Pourrait-on aussi parler du monopole de la violence légitime de l'Etat...? Quelle autre entité jugerait une violence comme légitime !

J'y pense après coup, mais une formule notariale traditionnelle stipulait : « [obligations] conjointement et solidairement », alors même que les deux notions sont par définition inconciliables (sur un plan de la divisibilité de l'obligation) !

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/06/2020** à **08:16**

Je précise qu'il ne faut pas forcément trouver une formule existante mais on peut en inventer une.

Avec mon prochain exemple, je vais faire les deux.

On peut évoquer le concept de société unipersonnelle qui selon moi, reste tout de même un oxymore puisqu'il s'agit d'une exception prévue par la loi. Exception qui est devenue la norme puisque de nos jours les formes sociales les plus utilisées par les créateurs de sociétés sont la SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle) et l'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée).

Je m'imaginai qu'un beau jour, le législateur nous sortira la SNCU : la société en nom collectif unipersonnelle*. Il y aurait un oxymore dans l'oxymore.

* Je précise que je n'ai rien contre la création d'une société de personne unipersonnelle. Simplement ce serait assez farfelu de la baptisée SNCU. Pourquoi par SPU (société de personne unipersonnelle). Comme ça on pourrait faire un magnifique jeu de mot : quand ça va mal pour la SPU ça pu pour l'associé unique

Par **LouisDD**, le **14/06/2020** à **10:18**

Quand l'activité marche SPU c'est foutu oui ??

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/06/2020** à **09:48**

Bonjour

Je crois en avoir trouvé un bon que l'on entend ou lit très souvent : "l'individu était défavorablement connu des services de police"

Je me demande s'il existe des individus favorablement connus des services de police. Peut-être, un(e) citoyen(ne) qui tous les matins apporte café et croissants dans le commissariat de sa ville ?

Par **Lorella**, le **27/06/2020** à **10:11**

très drôle en effet cette tournure de phrase.